

Facture
du 28/05/2018

votre référence à rappeler : **03.560.045.07580401 18210**



00204564/18052508889L1/3189/10/0/100000EGC **03.560.045**

nom du client et adresse du lieu desservi
 M ODION YVES
 304 CHEMIN DES EVEQUAUX
 38330 BIVIERS

MR ODION YVES
304 LES EVEQUAUX
38330 BIVIERS

003051

SSJ 213

Regt

MPI/Seq 1

Présentation simplifiée de votre facture

Abonnement : 1ER SEMESTRE 2018 35,57 €

Consommation : ACPTE 11/17 A 10/18 27,89 €

9 m³ à 3,10 € le m³
 Prix unitaire moyen, soit 0,00310 € le litre (hors abonnement)

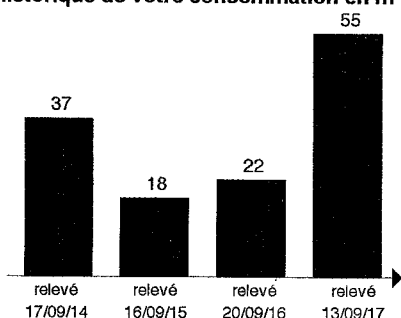
Montant facture TTC 63,46 €

Solde antérieur 0,00 €

MONTANT A REGLER 63,46 €
avant le 12/06/2018

Utilisez l'enveloppe jointe pour le paiement. N'envoyez pas le paiement à votre agence.

Historique de votre consommation en m³



Consommation facturée : 9 m³ équivalent à 9 000 litres d'eau

Prochain relevé : **Sept 2018**

Prochaine facture : **Oct. 2018**

Message

Simplifiez vous la vie et créez votre espace client sur : www.eau.veolia.fr

Un moyen simple et gratuit de :

- ◆ gérer votre contrat
- ◆ transmettre votre relevé de compteur
- ◆ estimer et suivre votre consommation
- ◆ régler votre facture par carte bancaire ou prélèvement automatique
- ◆ stocker et visualiser vos factures en choisissant l'e-facture
- ◆ obtenir des informations sur l'eau dans votre commune

EN QUELQUES CLICS TOUTES LES INFORMATIONS DONT VOUS AVEZ BESOIN !

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
 ICS : FR68ZZZ437614
 RUM : TIP0030070035600450758040118210

MR ODION YVES
 304 LES EVEQUAUX
 38330 BIVIERS

Montant : 63,46 €

Date et lieu	Signature
--------------	-----------

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Veolia Eau - Compagnie Generale des Eaux à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Veolia Eau - Compagnie Generale des Eaux. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
 Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

CENTRE DE PAIEMENTS
TSA 10242
69905 LYON CEDEX 20

300724120777 ODION YVES

003007000059 44035600450758040118210000967101

6346

Compteur n°	Déterminé par	Date	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation	Volume estimé				
I10JA074048	estimé					9				
					volume (m³)	prix unitaire montant HT	distributeur montant HT	autres organismes montant HT	taux de TVA	sous-total HT
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Abonnement (part distributeur)							18,41		5,50 %	
Abonnement (part communautaire)								9,05	5,50 %	
Consommation (part distributeur)					9	0,7852	7,07		5,50 %	
Consommation (part communautaire)					9	0,3774		3,40	5,50 %	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)					9	0,0600		0,54	5,50 %	
Sous-total HT										38,47
COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES (1)										
Abonnement (part communautaire)								6,00	10,00 %	
Consommation (part communautaire)					9	1,0076		9,07	10,00 %	
Consommation (part synd. zone verte du Gresivaudan)					9	0,2217		2,00		
Sous-total HT										17,07
ORGANISMES PUBLICS										
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)					9	0,2900		2,61	5,50 %	
Modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)					9	0,1550		1,40	10,00 %	
Sous-total HT										4,01
Sous-total HT par bénéficiaire							25,48	34,07		59,55

Détail de la TVA

montant HT	taux TVA	montant TVA
41,08 €	5,50 %	2,26 €
16,47 €	10,00 %	1,65 €
2,00 €	0,00 %	0,00 €

Détail du montant à payer

total HT	total TVA	montant TTC	net à payer
59,55 €	3,91 €	63,46 €	63,46 €

Eau : L'alimentation en eau potable comprend le prélèvement de l'eau brute, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution.

Eaux usées : Ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.

Abonnement : Montant fixe destiné à couvrir une partie des charges des services mis à votre disposition.

Consommation : Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

Agence de l'Eau : Organisme qui gère les ressources en eau et lutte contre les pollutions.

Part(s) collectivité(s) : Montant reversé aux collectivités responsables du service public (commune, syndicat ou communauté) et destiné à financer les réseaux et installations.

Part distributeur : Rémunération pour l'exploitation du service par le gestionnaire.

(1) **SERVICE ASSAINISSEMENT LE GRESIVAUDAN COMMUNAUTE DE COMMUNES**
 390 RUE HENRI FABRE 38926 CROLLES CEDEX TEL : 04 76 99 70 00

Le règlement de service est disponible sur simple demande. Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés. Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits. Tout retard de paiement expose à des pénalités : pour les professionnels, au moins égales à trois fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 15,00 euros TTC ; pour les particuliers, seule une pénalité de 15,00 euros TTC sera appliquée. Indépendamment de cette pénalité, peuvent s'ajouter les frais de commission de rejet de paiements impayés qui seraient facturés par les établissements bancaires au distributeur d'eau. La durée de conservation des factures est de 4 ans minimum.